

23 - Dossier de candidature au titre du FISAC - Demande de subventions

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : La Ville de Besançon a souhaité accompagner les entreprises commerciales et artisanales touchées par les travaux de réalisation de la 1^{ère} ligne de tramway, par un programme d'actions et en étroite relation avec ses partenaires que sont l'Etat, le Grand Besançon, la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs, la Chambre de Métiers et d'Artisanat du Doubs, le Département du Doubs, l'AUDAB et les associations implantées sur le tracé du futur tramway.

La nécessité, pour le dossier FISAC, d'avoir un porteur identifié unique, amène la ville à déposer ce dossier : elle est ainsi identifiée comme «maître d'ouvrage», les partenaires en charge des actions étant désignés comme «maîtres d'oeuvre».

Après une phase de diagnostic mené par le bureau d'étude AID Observatoire, un programme d'actions partenariales a pu être élaboré.

Les enjeux de la démarche engagée autour du dossier FISAC ont été identifiés pour :

1. Maintenir le maillage commercial et artisanal existant tout au long du tracé du tramway
2. Limiter les impacts du tramway pendant et après les travaux
3. Mettre en place les conditions pour que les activités s'adaptent au mieux aux mutations générées par l'arrivée d'un nouveau mode de transport et d'une recomposition des pôles commerciaux.

Le programme d'actions proposé s'articule autour de 4 axes d'intervention :

AXE 1 : Accompagner et limiter les impacts du tramway

Action 1.1 : Accompagner les entreprises sensibles par des sessions de formation collectives et l'édition d'un guide

Action 1.2 : Accompagner les entreprises sensibles par des accompagnements individualisés

Action 1.3 : Mettre en place des solutions de livraison temporaire

Action 1.4 : Mettre en place une signalétique commerciale temporaire collective

Action 1.5 : Mettre en place un dispositif incitatif à la fréquentation de la clientèle

Action 1.6 : Charte Qualité Commerce-Artisanat-Services

Action 1.7 : Mettre en place un baromètre de suivi des activités commerciales et artisanales

Action 1.8 : Animation et accompagnement du dispositif FISAC sur le terrain.

AXE 2 : Conforter et développer l'offre commerciale des pôles commerciaux à enjeux

Action 2.1 : Améliorer les liaisons entre le centre commercial «Les Passages Pasteur» et les autres périmètres marchands du centre-ville

Action 2.2 : Anticiper les mutations des quartiers Battant et Planoise

Action 2.3 : Requalifier les places Jouffroy d'Abbans et Flore.

AXE 3 : Accompagner les entreprises commerciales et artisanales dans leur développement

Action 3.1: Mettre en place des animations commerciales pendant et après les travaux

Action 3.2 : Mettre en place des diagnostics économiques et financiers avec la prise en compte du volet accessibilité

Action 3.3 : Mettre en place des aides directes auprès des entreprises situées sur le tracé du tramway.

AXE 4 : Piloter et animer l'opération

Action 4.1 : Mobiliser un chef de projet FISAC

Action 4.2 : Mettre en œuvre un plan de communication sur le dispositif FISAC

Action 4.3 : Mettre en œuvre une évaluation de chaque tranche du dispositif FISAC.

L'ensemble de ces actions réparties en trois tranches serait réalisé selon le calendrier suivant :

- Tranche 1 : 2012-2013
- Tranche 2 : 2013-2014
- Tranche 3 : 2014-2015

Les tableaux ci-après déclinent le plan de financement des actions en section de fonctionnement (12 actions) et en section d'investissement (4 actions) pour la tranche 1.

La réalisation des tranches suivantes est assujettie à l'évaluation de la tranche antérieure.

PLAN DE FINANCEMENT - ACTIONS DE FONCTIONNEMENT											
	Axe	Actions tranche 1	Coût prévisionnel de l'action en HT	FISAC	Ville de Besançon	CAGB	CCIT/CMA	Assoc. Commerçants	Professionnels	Autres partenaires	
FONCTIONNEMENT	1. Accompagner les entreprises sensibles	1.1 Accompagner les entreprises «sensibles» par des séances collectives et l'édition d'un guide	5 119	FISAC non sollicité en tranche 1			4 559			560 (partenaires «groupe banques»)	
		1.2 Accompagner les entreprises «sensibles» par des suivis individualisés (30 dossiers)	26 940	13 470	3 500		4 500	3 500	1 970		
		1.5 Mettre en place un dispositif incitatif à la fréquentation de la clientèle (le Freepass)	20 000	10 000 FISAC sollicité sur l'édition de jetons		10 000					
		1.6 Charte Commerce Artisanat Services	19 725	7 362	(1)			9 950	800	1 613	
		1.7 Mise en place d'un baromètre de suivi des activités	23 850	11 925		11 925					
		1.8 Animation et accompagnement du dispositif sur le terrain (médiateurs commerce)	80 000	FISAC non sollicité actions déjà lancées		80 000					

	Axe	Actions tranche 1	Coût prévisionnel de l'action en HT	FISAC	Ville de Besançon	CAGB	CCIT/CMA	Assoc. Commerçants	Professionnels	Autres partenaires
FONCTIONNEMENT	2.	Conforter et développer l'offre commerciale et artisanale	9 000	4 500	2 500					2 000 (SEDD)
	2.2	Anticiper les mutations de quartiers Battant et Planoise								
	3.	Accompagner les entreprises commerciales et artisanales dans leur développement	100 000	47 500	47 500 (2)			5 000		
	3.1	Mettre en place des animations commerciales pendant et après les travaux du tramway							600	
	3.2	Mettre en place des diagnostics économiques et financiers avec un volet accessibilité	6 000	2 400	1 500		1 500			
4.	Piloter et animer l'opération		50 000	15 000	35 000 (3)					
	4.1	Mobiliser un chef de projet expérimenté								
	4.2	Mettre en œuvre un plan de communication du dispositif FISAC	4 000	2 000	1 000	500	500			
	4.3	Mettre en œuvre une évaluation de chaque tranche du FISAC	20 000	10 000	5 000 (4)	5 000				
	TOTAL HT		364 634	124 157	96 000	107 425	21 009	9 300	4 183	2 560

(1) parution BVV valorisée à hauteur de 1 700 €, non pris en compte au titre du FISAC

(2) crédits service Commerce Artisanat Services 2012

(3) agent Ville de Besançon (BP 2012)

(4) BP 2013

PLAN DE FINANCEMENT ACTIONS EN INVESTISSEMENT									
	Axe	Actions tranche 1	Coût prévisionnel en HT	FISAC	Ville de Besançon	CAGB	Professionnels	Autres partenaires	
INVESTISSEMENT	1. Accompagner et limiter les impacts des travaux du tramway	1.3 Mettre en place des solutions temporaires de livraison	33 000	9 900		23 100			
		1.4 Mettre en place une signalétique commerciale temporaire collective	44 900	13 470		31 430			
		2.3 Requalifier les places Flore et Jouffroy d'Abbans	500 000	150 000 (5)	48 400 (6)	207 100		94 500 (Etat)	
	3. Accompagner les entreprises commerciales et artisanales dans leur développement	3.4 Mettre en place des aides directes	100 000	15 000	15 000 (7)		70 000		
	TOTAL HT		677 900	188 370 (5)	63 400	261 630	70 000	94 500	

(5) L'application de la circulaire du 12 avril parue le 24 avril, qui révisse la participation de l'Etat sur les travaux d'aménagements urbains, réduit la participation du FISAC à hauteur de 38 370 € au total en investissement en tranche 1 (- 150 K€).

(6) Fonds de concours global au tramway

(7) crédits BP 2012 Direction Voirie et Développement Durable

TOTAL PAR PARTENAIRE POUR LA TRANCHE 1

Total tranche 1	Fonctionnement	%	Investissement	%	Total partenaire	%
FISAC	124 157	34	188 370*	27,8	312 527	30
Ville de Besançon	96 000	26,4	63 400	9,3	159 400	15,3
CAGB	107 425	26,2	261 630	38,6	369 055	35,4
CCIT/CMA	21 009	5,7	0	0	21 009	2
Unions commerciales	9 300	2,6	0	0	9 300	0,9
Professionnels	4 183	1,1	70 000	10,3	74 183	7,1
Autres partenaires (Département, Région...)	2 560	0,7	94 500	14	97 060	9,3
TOTAL HT	364 634	100	677 900 €		1 042 534	100

(*) La nouvelle circulaire du 12 avril 2012 entrée en vigueur le 24 avril 2012, pourrait réduire de 150 K€ la part du FISAC qui serait ramené à 38 370 €.

Le budget prévisionnel pour les trois tranches est élaboré comme suit :

	Fonctionnement	%	Investissement	%	Total partenaire	%
FISAC	346 553	33,2	701 940**	28,2	1 048 493	29,7
Ville de Besançon	277 835	26,6	641 800	25,8	919 635	26
CAGB	319 525	30,7	547 060	22	866 585	24,5
CCIT/CMA	59 442	5,7	0		59 442	1,7
Unions commerciales	23 235	2,2	0		23 235	0,7
Professionnels	11 020	1,1	210 000	8,4	221 020	6,3
Autres partenaires	5 120	0,5	389 000	15,6	394 120	11,1
Total HT	1 042 730	100	2 489 800	100	3 532 530	100

(**) La nouvelle circulaire du 12 avril 2012 entrée en vigueur le 24 avril 2012 pourrait réduire de 600 K€ pour les trois tranches, soit un total du FISAC de 101 940 €.

Le calendrier d'instruction de ce dossier par les services de l'Etat est le suivant :

- d'une part une analyse par la Direccte qui vérifie le caractère complet du dossier ce qui permet l'émission d'un accusé de réception,
- d'autre part l'instruction par le Ministère qui notifiera sa décision (éligibilité et taux) dans un délai probable de 12 à 18 mois.

Les actions ou travaux ne pourront être engagés qu'à compter de la délivrance de l'accusé de réception du dossier, et sans préjuger de la décision définitive du Ministère du Commerce et de l'Artisanat.

A partir de la décision ministérielle, l'éligibilité et les taux du FISAC sont définitivement arrêtés.

Deux types de conventions devront être formalisés à réception de la décision ministérielle :

- une convention entre l'Etat, le maître d'ouvrage et les maîtres d'œuvre,
- et des conventions spécifiques entre la Ville de Besançon, maître d'ouvrage, et les maîtres d'œuvre.

Pour permettre le lancement des actions et sécuriser le partenariat financier, des conventions transitoires devront être signées.

La notification du Ministère ouvrera droit au versement au maître d'ouvrage, de 60 % de l'aide en fonctionnement, et 50 % des aides directes aux entreprises, une avance étant possible sur les actions en investissement. Le maître d'ouvrage reversera aux maîtres d'œuvre les sommes arrêtées selon les modalités définies dans des conventions spécifiques.

Après la notification de la décision ministérielle, le plan de financement sera réexaminé par les partenaires pour engager un nouveau tour de table permettant le financement des actions, au regard des montants et taux définitifs accordés par l'Etat.

Ainsi, le programme et le plan de financement définitif, une fois acceptés par les services de l'Etat, seront soumis à l'examen du Conseil Municipal.

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis, dans le cadre du partenariat global sur le dossier et selon les conventions à intervenir.

Propositions

Le Conseil Municipal est appelé à :

- confirmer l'intérêt de la Ville de Besançon pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel pouvant bénéficier d'un financement FISAC sur le territoire,
- autoriser M. le Maire à déposer le dossier de demande d'intervention FISAC auprès des services de l'Etat,
- accepter le projet de plan de financement de la tranche 1,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions transitoires afférentes au dossier,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter auprès de tous les partenaires les aides prévues pour cette opération selon le plan de financement détaillé dans le présent rapport.

«M. Jacques MARIOT : Je vais essayer de vous brosser l'intérêt du FISAC. C'est un des 3 outils au service des commerçants qui sont impactés par les travaux du tramway, c'est-à-dire qu'aujourd'hui nous avons identifié 161 commerçants sur les 14,5 km du tramway. Ces commerçants sont dits «de façade à façade» et ce FISAC est totalement orienté vers ces commerçants impactés par ces travaux.

Ce dossier est une coproduction, j'insiste bien là-dessus, entre différents partenaires, la Ville de Besançon qui va assurer le pilotage, qui aura la maîtrise d'ouvrage, le Grand Besançon, la Chambre de Commerce, la Chambre de Métiers, les associations de commerçants et l'AUDAB et aussi un partenaire particulier qu'est l'État.

Pour construire ce dossier, il y a eu une gestation de 9 mois ; nous l'avons fait avec Mme la Directrice du Service de la DIRECTE de Franche-Comté, Mme FOLLY. Nos relations sont complètement positives et nous avons super bien travaillé avec les services de l'État pour construire ce dossier. Nous avons travaillé bien sûr avec un cabinet d'expertises qui s'appelle AID Observatoire qui a travaillé sur le tram de Dijon, sur celui de Clermont-Ferrand et qui a une grosse expérience en matière de FISAC. Quel

est le principe du FISAC ? C'est d'apporter des actions constructives, positives pour les commerçants s'ils sont impactés par les travaux du tramway. Nous avons donc mis en place 16 actions, 12 de fonctionnement, 4 en investissement et le principe de ces actions est de dire que lorsque sur le fonctionnement la Ville par exemple mettra 1 €, l'État mettra 50 centimes d'euros, c'est-à-dire la moitié.

Sur l'investissement, il était prévu que l'État apporte une contribution de 35 à 40 % sauf que la circulaire de M. LEFEVRE du 12 avril 2012 a abrogé les crédits d'investissement qui sont destinés uniquement aux espaces publics tels que la place Jouffroy d'Abbans, la place Flore, là où se trouvent les commerçants. Cela veut donc dire que dans notre PPI nous avons l'argent et dans l'actualisation du budget du tramway ces places seront rénovées mais le fait même que l'État ait supprimé ces crédits qui vont être de 150 000 € à 200 000 € par tranche, soit entre 500 000 € et 600 000 €, influera sur les travaux prévus sur les places où vous n'ignorez pas qu'il y a beaucoup de commerçants.

3 tranches sont prévues pour ce FISAC, elles durent de 12 à 16 mois et chaque tranche conditionne la suivante, c'est-à-dire que nous aurons à la fin de la première tranche une évaluation qui sera faite parce que l'État ne donnera pas de l'argent sur ces différentes actions sans les évaluer et donc la deuxième tranche ne sera engagée que lorsque la première aura été évaluée et réalisée de manière pragmatique. Il faut savoir que ces tranches représentent grosso modo environ 1 M€ par tranche mais comme je le disais tout à l'heure, l'abrogation du 12 avril fera qu'on va perdre 500 000 € à 600 000 €, ça va donc redescendre, vous l'avez bien vite compris, à 2,4 M€.

Ce qui est sûr c'est qu'aujourd'hui nous avons décidé de conserver tel qu'il est ce dossier sur lequel nous travaillons depuis 9 mois, en espérant que l'État revienne sur sa décision et que nous serons aidés comme prévu initialement.

Les 4 axes vous les avez, je ne vais pas vous les lire. Ce qu'il faut savoir c'est que ces actions seront mises en place par ce que j'appellerais un chef d'orchestre, ça s'appelle un chef de projet, qui va travailler notamment avec la Chambre de Métiers, la Chambre de Commerce, les associations de commerçants et l'AUDAB par des conventions qui seront signées entre la Ville et ses différents partenaires. Je voudrais préciser un point. Je me souviens très bien au 18 décembre 2011 que M. OMOURI considérant que j'allais beaucoup trop vite, m'a qualifié de joueur de rugby troisième ligne, ça m'a fait plaisir parce que lorsque j'étais étudiant j'étais effectivement troisième ligne de rugby et je vais prendre l'exemple de Reims pour que vous compreniez bien. Aujourd'hui à Reims le tram circule depuis 4 à 6 mois, on va dire 6 mois et ils sont seulement en train de faire leur dossier FISAC alors que nous, à Besançon, alors que nous sommes dans le début des travaux, le dossier FISAC est ficelé et sera porté demain même aux services de l'État ici à Besançon.

Et je continue, les services de l'État vont nous délivrer un récépissé donc un accueil en disant effectivement votre dossier tient la route et ce dossier sera alors porté aux services de l'État cette fois-ci à Paris, et il faut attendre à peu près 12 à 14 mois pour que l'étude soit faite, pour que l'État puisse nous notifier l'argent que nous pourrions avoir sur la première tranche, sur la deuxième tranche, sur la troisième tranche en fonction des actions. Nous avons donc anticipé largement certaines de ces actions nous, Ville de Besançon, et je vais donner un seul exemple, par la distribution de freepass à tous les commerçants. Je rappelle qu'il y a 161 commerces directement impactés de façade à façade sur les 14,5 km. Chaque mois, les commerçants, à partir du moment où il y a des travaux devant chez eux et on peut dire qu'aujourd'hui ils en ont quasiment tous, reçoivent 50 freepass, ceux à l'approche puisqu'ils ne sont pas de façade à façade, reçoivent eux 25 freepass par mois pour aider, pour faire que des chalands puissent venir consommer dans leur commerce. Il faut savoir que pendant les travaux, bien sûr que c'est difficile, mais les commerces sont tous accessibles en permanence, quelle que soit la nature des travaux.

L'anticipation n'est pas que sur les freepass, elle est également sur des espaces de livraison particuliers, elle est sur une signalétique renforcée. Nous sommes allés à Ile de France à Planoise parce que la signalétique n'était pas suffisamment précise et indiquait uniquement «centre commercial». Aujourd'hui si vous allez sur Planoise, les trois centres commerciaux Époisses, Ile de France et Cassin sont identifiés de manière extrêmement précise pour que les consommateurs puissent s'y rendre. Donc nous avons anticipé pour que les commerçants souffrent le moins possible.

Quand je disais tout à l'heure que le FISAC était un des outils, les deux autres outils au service du commerce sont la commission d'indemnisation à l'amiable du tramway, et le troisième outil c'est un plan formation emploi avec création d'un groupement d'employeurs et en même temps mise en formation des salariés qui seraient effectivement impactés ou qui pourraient voir leur emploi être menacé. Et puis dans les dispositifs d'accompagnement, il y a également deux médiateurs de commerce, Arnaud FAVIER et Myriam GASPERMENT qui font un travail fantastique et qui sont à l'interface des entreprises et des commerçants pour répondre à toutes les questions qu'ils se posent en matière de travaux, de durée, de ceci et de cela.

Voilà ce que je voulais dire. Vous avez donc les axes, je ne vais pas les développer, vous avez les budgets, s'il y a des questions je pourrai y répondre.

M. Philippe GONON : Dossier passionnant et passionnel si j'en ai bien compris les termes dans la presse et ce dossier a été voté à l'unanimité par les membres de la commission, après un débat très ouvert et très riche entre nous. Je me souviens que le soir nous sommes allés, trois élus, nous balader au centre-ville pour constater et prendre le pouls du commerce de Besançon, ce qui explique que le climat était très bon au sein de cette commission. Il a été si bon ...

M. LE MAIRE : Que vous êtes allés à une terrasse d'un café «prendre un pot» ?

M. Philippe GONON : On était à deux doigts de le faire, pour vous dire si le climat était bon et la commission s'est si bien passée qu'un certain nombre de propositions complémentaires ont été reprises dans le texte que vous avez pu lire. Ceci dit ce dossier FISAC nous l'avons voté sans état d'âme et on le votera sans état d'âme ce soir mais je pense qu'il est quand même insuffisant et tardif. Tardif puisque les délais d'instruction de l'État sont de 12 à 18 mois nous a-t-on expliqué et je ne suis pas persuadé qu'un dossier FISAC qui arrive quasiment à la fin des travaux soit une bonne chose et ce n'est pas parce que Reims a déposé un dossier tardivement que c'est une bonne chose. Je pense qu'il fallait anticiper le plus possible.

M. LE MAIRE : Vous savez Monsieur GONON il y a au moins deux ans que nous travaillons là-dessus.

M. Philippe GONON : Ce qui me choque c'est qu'un dossier remis aujourd'hui à l'État soit traité dans 18 mois. Ce n'est quand même pas très rapide avouez-le.

M. LE MAIRE : Je ne peux pas dire le contraire.

M. Philippe GONON : Et deuxième chose compte tenu de cette fameuse circulaire, les crédits vont être peut-être amputés et le dispositif FISAC me semble tout à fait insuffisant. Alors je voudrais simplement reprendre rapidement la dizaine de mesures que nous avons étudiées en commission et qui concernent, comme vous avez pu le constater, tout ce qui est accès et signalétique, tout ce qui est politique de stationnement et de contravention, et puis un problème qui a trait à ce que l'on appelle la tranquillité publique mais qui est un point très local, très précis qui est celui de la place Pasteur. Là très honnêtement j'ai vu des gens et des commerçants que je connais depuis très longtemps, exaspérés par le comportement d'un certain nombre de SDF. Nous avons envisagé un certain nombre de mesures que vous pouvez prendre, la suppression des bancs pour éviter un point de fixation, des arrêtés anti nudité et anti alcool et j'ai appris très récemment de la part d'un professionnel de santé qu'il y avait, paraît-il, un cas de tuberculose parmi ces SDF, ce n'est pas moi que le dit, mais un professionnel de santé donc je pense qu'il y a des mesures sanitaires peut-être à prendre, il faut en tout cas le vérifier.

M. LE MAIRE : Écoutez je crois que tout cela est parfaitement fondé et je vais vous répondre d'une façon constructive puisque votre intervention est constructive. Je crois qu'il faut aussi arrêter de faire peur en permanence aux chalands potentiels qui veulent venir à Besançon. Il y a certainement des gens à Besançon qui ont la tuberculose et vous le savez puisque nous avons même eu des cas précis pas très loin de nous chez des personnes qui sont loin d'être des SDF, mais tout cela est parfaitement contrôlé. Je pense que le problème que vous posez à propos du commerce c'est autre chose et c'est pour cela que je veux m'en entretenir avec le Président de la Chambre de Commerce et avec le Président de la Chambre

de Métiers ; il faut qu'ensemble nous puissions faire des propositions. Personne, ni moi ni Jacques MARIOT n'avons dit qu'il n'y avait pas de difficultés mais il ne faut pas passer son temps, ce que vous ne faites pas, à dire que les choses vont mal c'est-à-dire à diffuser des informations qui sont contre-productives. J'ai encore rencontré des commerçants dans une rue de Besançon pas très loin d'ici cet après-midi et j'ai parlé avec eux du tramway ; ils me disent eux-mêmes qu'il faut que l'on arrête faute de quoi les gens vont fuir. Quand on appose une affiche comme celle que j'ai vue, que tout le monde a vu en rouge et noir, les couleurs de l'anarchie d'ailleurs, simplement il faut savoir quand même ce que l'on veut. Je vais prendre un seul exemple : quand des commerçants qui me demandent de mettre des stationnements gratuits ou payants peu chers pour eux-mêmes ou leurs collaborateurs, je leur explique que ce n'est pas possible pour au moins deux raisons, c'est qu'un commerçant doit laisser des places libres pour ses clients et pas pour lui ou ses collaborateurs, et que deuxièmement si on donne des places libres pour les commerçants ou les collaborateurs, il faut en donner aussi à l'hôpital, à la police, à tout le monde. Je tiens à rappeler aussi qu'une autre opération de stationnement gratuit avait été mise en place dans cette ville par un précédent Président de l'Union des Commerçants au mois d'août il y a quelques années ; ça a duré je crois un mois vous savez très bien pourquoi. Quand il n'y a plus de stationnement payant les voitures restent sur place du lundi matin au vendredi soir ou au samedi, il n'y a plus de place. Je voudrais qu'on comprenne que notre volonté n'est pas d'ennuyer les commerçants, mais au contraire de leur apporter un plus, encore faut-il que l'on puisse discuter avec eux. Par rapport à la place Pasteur, je ne veux pas en faire état parce que tout ce qui est écrit là-dessus fait fuir les gens.

Nous, nous avons déjà mis en place beaucoup de mesures de communications. Nous allons encore renforcer la communication car si je peux avoir des difficultés avec telle ou telle association de commerçants je ne mets pas tout le monde dans le même sac et ce n'est pas parce qu'on peut avoir des difficultés personnelles avec un Président que nous n'allons pas travailler aux côtés des commerçants, au contraire ils ont besoin de nous et les commerçants peuvent compter sur le Maire, sur l'Adjoint et la Municipalité pour trouver avec la Chambre de Commerce et d'Industrie des solutions. Mais la place Pasteur c'est un problème aussi de la police d'État. On m'a demandé de prendre un arrêté anti chien, on l'a pris, anti consommation d'alcool, on l'a pris mais vous savez très bien que le problème n'est pas là, puis maintenant un arrêté anti nudité ! Quand un gamin va se promener l'été torse nu parce qu'il fait très chaud, est-ce qu'on va le faire ramasser par la police pour l'emmener au poste ? C'est très compliqué et je pense à cet égard que la vidéosurveillance qui sera mise en place d'ici 6 à 8 mois apportera une partie de la réponse. On n'est pas tous forcément d'accord là-dessus mais moi je pense que ça apportera une partie de la réponse, une partie ai-je dit.

Je vous redis que dans les commissions il y a des bonnes propositions mais il faut faire attention. On a réalisé un test avec la borne de la rue Battant, l'opinion est très partagée par rapport à cela. J'ai reçu une pétition de 61 commerçants qui voulaient baisser la borne de la rue Battant. M. ROY leur a expliqué que ça allait être très compliqué, Nicole WEINMAN aussi, Jacques MARIOT certainement aussi, que la rue allait être complètement embolisée, qu'on ne pourrait plus circuler et que ça allait devenir un shunt. Qu'est-ce que je constate aujourd'hui ? On m'a donné l'information hier soir, la rue Battant où la circulation est difficile en raison des travaux du tram, ça devient un shunt maintenant, les gens arrivent en bas de la rue Siffert et pour ne pas faire la queue vers la place Flore, ils passent par la rue Battant. On a voulu faire l'expérience, je dois constater quand même, je ne sais pas quel sera le bilan qu'on en tirera, mais que le soir à 18 heures un de mes collaborateurs m'a envoyé des photos prises en altitude c'est un bouchon permanent dans la rue Battant, ça ne fonctionne pas. Si je décidais de mettre le stationnement gratuit dans toute la ville, cela veut dire que les commerçants auraient devant leur magasin de 7 heures du matin jusqu'au soir 19 h ou 20 h des gens qui ne leur apporteraient rien. J'essaie de faire comprendre car c'est dans leur intérêt même. Des commerçants astucieux il y en a à Besançon, par exemple du côté de Rivotte, ont eux-mêmes demandé qu'il y ait un stationnement payant vers leurs commerces. Le stationnement payant entre 12 h et 14 h ce n'est pas pour ennuyer les restaurateurs, c'est pour qu'il y ait une chance qu'entre 12 h et 14 h ces places se libèrent et qu'un client puisse venir se garer là. Donc toutes ces mesures sont soigneusement étudiées, elles ne sont pas faites pour ennuyer les commerçants mais pour les aider. Après je constate qu'il y a une vraie incompréhension entre une association de commerçants et la Municipalité. Mais je vous le dis très fortement nous ne mettons pas tout le monde dans le même sac et ce n'est pas parce qu'il y a des difficultés qu'on va abandonner le commerce à Besançon. Bien au contraire nous allons mettre en place des actions de communications fortes sur lesquelles Jacques

MARIOT est en train de travailler. Les commerçants peuvent nous proposer des actions de communication sur la ville mais des actions de communication qui incitent à venir parce que faire des actions de communication qui font fuir les gens comme ce qui se fait actuellement, c'est se tirer une balle dans le pied.

M. Philippe GONON : Est-ce que je peux terminer mon intervention Monsieur le Maire ?

M. LE MAIRE : Terminez.

M. Philippe GONON : Hors de toute polémique entre une association et vous je ne parle pas de cela, je dis simplement que mettre le débat sur la place publique c'est fait depuis longtemps puisque j'ai sous les yeux un article de l'Est Républicain du 16 mai 2012 qui s'intitule la lente agonie du commerce. Simplement pour qu'un journal qualifie la situation actuelle de lente agonie, ça veut dire qu'il y a quand même des problèmes réels et sérieux, ça je pense que c'est incontestable et nous sommes d'accord avec vous Monsieur le Maire pour dire qu'il faut les traiter avec sérénité, etc. comme vous l'avez vous-même dit tout à l'heure, ce que nous essayons de faire ici en tout état de cause. Simplement quand vous interrogez un certain nombre de clients de la Ville de Besançon qui habitent à la périphérie et qui vous disent nous on a un problème d'accès, de stationnement on n'y va plus, c'est simple...

M. LE MAIRE : Surtout si on peut lire dans la presse qu'on ne peut plus venir.

M. Philippe GONON : C'est simple à comprendre, le problème d'accès est un vrai problème et je pense qu'il y a un certain nombre d'accompagnements qui pourraient être pris dont on a déjà parlé en commission, qui ne coûtent pas cher, mais qui pourraient être un incitateur à revenir vers le centre-ville et vers les commerces qui sont impactés ou les services qui sont impactés par le tram. Voilà c'est simplement ça que je voulais vous dire. Il y a des mesures simples pas chères et je pense qu'il y a de simples mesures d'influences et vous pouvez le faire, vous, en tant que Maire, par exemple faire changer ce maudit panneau au-dessus du Trou au Loup. Il faut intervenir auprès de l'État autant de fois qu'on peut. J'ai compris que c'était l'État mais simplement usez de votre influence pour le faire changer vite.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON déjà j'ai eu un moment d'espoir, une bouffée d'espoir lorsque dans le journal des commerçants, à ma demande, à la demande de Jacques MARIOT il y a eu un article «Besançon la ville où on stationne bien», c'était il y a deux ans. J'ai pensé qu'ils avaient compris qu'il fallait arrêter de dire que Besançon était une ville où on ne pouvait pas venir. Quand vous êtes à Morteau, à Montbéliard, à Serre-les-Sapins ou à Pontarlier et que toute la semaine il y a des articles -la presse fait son boulot- catastrophiques sur la Ville de Besançon où l'on ne peut pas venir, les gens fuient. Et je dis que ceux qui disent cela, l'Association et son Président prennent une immense responsabilité vis-à-vis de leurs collègues. Cela ne m'étonne pas parce qu'en 2007 déjà la même personne envoyait un mail, qui par une erreur d'aiguillage s'est retrouvé sur mon bureau, qui disait «maintenant le Président de l'Union des Commerçants a changé, fini le copinage avec la Mairie». Je vous donnerai le mail Monsieur vous pourrez le voir. Donc depuis 2007 il y a une rancune personnelle d'un Président envers le Maire. J'ai tenu cela longtemps secret mais maintenant trop c'est trop et je veux que les commerçants de cette ville sachent que je suis à leurs côtés pour les aider mais que cela ne peut pas se faire avec quelqu'un qui n'a qu'une envie, déstabiliser le Maire. Quand cette même personne, à quelques jours du premier tour, envoie sur un message qui s'est aussi retrouvé sur mon bureau contre le candidat aujourd'hui Président de la République par Internet, ce n'est pas le rôle d'un président d'une association, surtout pas sur le mail de l'Union des Commerçants de Besançon. Quand vous savez que l'Union des Commerçants en plus vit des résultats des deux braderies de la ville, 70 000 € de droit d'occupation du domaine public pour braderie que la Ville accepte de céder à l'Union des Commerçants, je ne suis pas sûr que nous allons continuer à laisser 140 000 € à une association pour qu'elle utilise cet argent pour nous taper dessus. Je préfère dans les années à venir utiliser cet argent-là pour, avec la Chambre de Commerce et l'Office de Commerce, faire des actions pour le commerce à Besançon. Mais les mêmes ne siègent plus à l'Office de Commerce, ne siègent plus à l'Office de Tourisme, ils ne vont pas aux réunions FISAC alors je le dis maintenant il faut que l'on arrête de dire en permanence que nous ne voulons pas. Je n'ai rien dit depuis des mois pour ne pas envenimer la situation. Mais trop c'est trop. Depuis des mois il y a eu 6 réunions pour le FISAC, l'Union des Commerçants n'est venue à aucune réunion ! Moi je dis aux commerçants, faites comme vous voulez mais il faut qu'il y ait de la confiance. Je discute avec le Président de la Chambre de Commerce, il y a un

très bon dialogue avec lui, avec Dominique ROY et ce n'est pas des affinités politiques vous le savez très bien. Il y a un nouveau Président à la Chambre de Commerce, on va travailler ensemble, on vous associera Monsieur GONON si vous voulez venir travailler là mais il faut arrêter de se tirer des balles dans le pied et de dire que c'est la faute de la Mairie. Nous, nous avons la volonté de travailler avec eux mais depuis 2007 ces personnes veulent tout casser et ont fait une affaire personnelle d'essayer de «foutre le Maire en l'air», donc maintenant ça suffit. Ce sont les mêmes d'ailleurs qui nous ont cassé les pieds sur le droit de préemption et on imagine maintenant pourquoi ; on est même venu sous les fenêtres de mon bureau manifester or on n'a jamais fait jouer le droit de préemption ! Quand ces commerçants-là sont les premiers à défendre les commerces et qu'eux-mêmes vendent leur boutique à la grande distribution, permettez-moi de vous dire quand même stop, je suis gentil mais ça suffit. J'arrête là-dessus mais je veux simplement dire je ne discuterai plus avec eux mais je discuterai avec les commerçants. (applaudissements). C'est inacceptable, en plus c'est payé avec l'argent de la braderie que nous leur laissons ! Moi je veux travailler avec les commerçants. Je ne m'enflamme pas, je dis les choses calmement et ça fait 5 ans que je me retiens.

M. Philippe GONON : Monsieur le Maire je reviens sur quelques propositions qui me semblent des propositions simples, logiques. On a parlé d'accès, de stationnement, de politique de stationnement, de contravention, etc. je ne reviens pas là-dessus elles sont listées, elles sont nommées. Il y a un dernier point que je voudrais aborder ici concernant le fonctionnement de la commission d'indemnisation. Nous avons demandé en commission à être informés d'un certain nombre de statistiques. Je n'ai pas demandé de dossier personnel. J'ai demandé simplement que nous ayons accès à un certain nombre de statistiques concernant les dossiers déposés, les dossiers instruits, les dossiers acceptés ou refusés. Et donc je réitère ce soir ma demande : est-ce que nous pouvons avoir un certain nombre de statistiques sur cette commission ? Merci.

M. LE MAIRE : Demande entendue, vous aurez chaque mois un bilan non pas nominatif mais vous aurez un bilan de tous les dossiers déposés, de tous les dossiers acceptés, de tous les dossiers refusés, vous aurez un bilan chaque mois. Vous savez que nous sommes tenus par des règles très strictes. Un certain nombre d'ailleurs de membres de la commission d'indemnisation se sont un peu lâchés dans la presse, j'ai demandé aux deux Présidents qui sont des magistrats de leur rappeler que cela c'était du pénal, ils sont tenus à la plus totale discrétion. Un certain nombre d'informations dans la presse montre qu'ils ont parlé des dossiers, ce qui n'est pas acceptable, donc le Président de la commission l'a rappelé. Il y aura une conférence de presse des deux Présidents qui expliqueront le 2 juillet le fonctionnement de la commission d'indemnisation amiable. Quant aux statistiques que vous demandez vous les aurez ; vous aurez chaque mois le nombre de dossiers déposés, le nombre de dossiers retenus, vous aurez le montant des sommes globales mais vous n'aurez pas le détail dossier par dossier. Je peux vous donner satisfaction. Cela a été validé par moi-même et ce n'est pas pour répondre à votre demande aujourd'hui, cela a été validé lundi dernier à 12 h 30 par le Président de l'Agglomération qui rencontrait les deux Présidents, le Président TRICOT et le Président MIGNOT.

Mme Monique ROPERS : C'est vrai que ce n'est pas facile pour les commerçants en ville. C'est vrai que voir son commerce dégringoler, faire un chiffre d'affaires moindre, c'est quand même des gens qui travaillent, qui travaillent beaucoup il faut le reconnaître. Ce dont je me rends compte quand même c'est qu'au lieu d'être indemnisés maintenant, ce qui leur ferait quand même grand bien et leur permettrait de se taire, il faut attendre un certain temps.

M. LE MAIRE : Non !

Mme Monique ROPERS : A part le freepass ?

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre Madame. A partir du moment où vous déposez le dossier parce qu'il ne suffit pas de demander, il se passe un délai de moins de trois mois avant que vous ayez touché le chèque.

Mme Monique ROPERS : Je ne le savais pas.

M. LE MAIRE : Il y a un mois pour le dépôt du dossier, ensuite quand ce dossier est traité par la commission, s'il est recevable la commission désigne un expert comptable payé par l'Agglomération qui va analyser les comptes. Il faut bien sûr que la personne donne le dossier à l'expert comptable ; l'expert comptable fait des propositions à la commission, la commission valide ou ne valide pas, donne le montant et transmet au Président de l'Agglomération qui peut l'accepter ou pas. J'ai prévenu les deux Présidents que j'accepterais toutes les demandes de la commission d'indemnisation, c'est-à-dire que si l'avis est négatif il est négatif je ne reviendrai pas dessus ; s'il est positif nous l'accepterons sans remettre en cause les montants. Ce qui veut dire qu'avec les délais de paiement, à partir du moment où un dossier est déposé, moins de trois mois après vous êtes indemnisé. Il y a déjà des personnes qui ont été indemnisées. Souvent ceux qui râlent le plus -j'ai quelques exemples en tête- n'ont pas encore déposé leur dossier. Vous comprendrez donc bien que tant que le dossier n'est pas déposé, la commission ne peut pas dire s'il est recevable ou pas et ensuite même s'il est recevable, il faut que le commerçant ou son expert comptable donne les documents mais c'est moins de trois mois Madame. Et parce que je comprends bien qu'on ne peut pas attendre pendant des mois, j'ai demandé à l'Agglomération qui l'a accepté la possibilité d'engager moi-même les fonds, de signer les notifications d'indemnisation sans passer par le Conseil d'Agglomération, c'est-à-dire dès le lendemain où c'est validé, peut-être pas le lendemain, il y a un contrôle de légalité qui est fait et sans attendre le Conseil d'Agglomération je signe et je prends la responsabilité d'accorder l'indemnisation en suivant les recommandations de la commission. Donc tout est fait pour que ça aille vite. Encore faut-il que les commerçants en fassent la demande et quand ils ont fait la demande et qu'elle a été acceptée, qu'ils fournissent le dossier demandé, faute de quoi ça peut durer des années effectivement. Ai-je bien répondu à votre question ?

Mme Monique ROPERS : Pas tout à fait parce que j'ai encore quelque chose à vous demander.

M. LE MAIRE : A celle que vous aviez posée en tout cas.

Mme Monique ROPERS : Au niveau des galeries marchandes, la galerie marchande de Châteaufarine reçoit des émoluments, 10 000 € par an.

M. LE MAIRE : De qui ?

Mme Monique ROPERS : C'est faux ? Je l'ai lu pourtant.

M. Jacques MARIOT : L'Association des commerçants de Châteaufarine, comme chaque association de commerçants des quartiers et du centre-ville qui fait des animations et de la communication, reçoit effectivement une subvention de 10 000 € par an. Ce n'est pas la galerie marchande, c'est l'association des commerçants de Châteaufarine, 85 enseignes de Châteaufarine.

Mme Monique ROPERS : Tout à fait mais ce sont des commerçants, souvent des franchisés et ceux de la ville ont l'impression qu'on les oublie aussi quelque part. Je l'ai entendu ça...

M. Jacques MARIOT : Il n'y a pas une association de commerçants en ville, enfin à Besançon qui en me présentant un projet n'a pas de subvention, ça n'existe pas. Je dis toujours aux commerçants qu'ils sont acteurs et porteurs de leurs projets. Venez me voir, j'ai un téléphone, un répondeur, vous m'apportez votre projet, s'il est intéressant vous avez une subvention. Vous ne venez pas me voir, vous n'avez rien ! C'est mon principe.

M. LE MAIRE : Madame ROPERS je rappelle quand même et je le répète, les droits de place que la Ville cède bénévolement à l'Association des commerçants en centre-ville, c'est 140 000 € par an. Encore faudrait-il savoir à quoi ils servent ! Je vais vous faire un peu d'histoire. Je voulais faire une conférence de presse, du coup je ne la ferai peut-être pas car j'ai tout dit ce soir. Il y avait auparavant une braderie ; lorsque le précédent Président de l'Union des Commerçants qui est d'ailleurs dans la salle ici ce soir et que je salue, a demandé à la Ville de faire une deuxième braderie, c'était pourquoi ? C'était pour faire les Marchés de Noël, les Terroirs Gourmands. En fonction de cela la Ville de Besançon a dit «on vous laisse organiser une deuxième braderie et on vous laisse les droits de place», soit 70 000 €. Aujourd'hui il y a toujours ces deux braderies sauf que l'Union des Commerçants version nouvelle formule ne fait plus le Marché de Noël ni les Terroirs Gourmands puisque c'est l'Office de Commerce qui s'en charge. En fait

l'Union des Commerçants utilise plus de la moitié de ces crédits-là en frais de fonctionnement, en salaires. Donc on peut se demander si cet argent est bien utilisé pour le développement du commerce local, moi je pose publiquement la question. Vous savez, si on me cherche Madame -pas vous Madame ROPERS- mais je dis simplement que si on me cherche on va me trouver.

Mme Monique ROPERS : Je demandais des renseignements. Je vous remercie.

Mme Nicole WEINMAN : Merci de me donner l'opportunité de rappeler quelques petits points quand même, notamment l'élaboration en 2008 de la politique de stationnement avec justement ces mêmes unions de commerçants et d'autres, les CCH, la police nationale, municipale, de nombreux intervenants qui autour d'une table ont dessiné la politique que nous connaissons actuellement. Permettez-moi de rappeler quand même que le stationnement, l'accessibilité, c'est en général des problèmes de voirie et je suis surprise que Philippe GONON ne m'ait pas contactée directement, je me serais fait un plaisir de lui expliquer un certain nombre de choses. J'ai vu dans les critiques émises dans ce tract diffusé par les commerçants que le stationnement est au cœur du problème, paraît-il qu'il n'y a pas de stationnement possible à Besançon sauf que quand on étudie la rotation des places depuis le début de l'année, depuis ces trois premiers mois au centre-ville par rapport à l'année dernière, il y a 8 % de véhicules en plus dans tous les parkings en ouvrage du centre-ville. Ce n'est donc pas une diminution du nombre de places ; c'est effectivement peut-être une diminution de l'attractivité de certains commerces, même sans doute. Et point supplémentaire, bien sûr ces faits-là ont été exposés aux commerçants quand le Maire a accepté de les rencontrer, je pense quand même qu'il faut une certaine dose de mauvaise foi pour venir nous dire sans nous avoir interrogés avant, «on voudrait bien que pour les accès à la Citadelle en tout cas vous preniez les visiteurs et vous les fassiez passer par le centre-ville», sauf que la navette bus est déjà en place depuis le 17 avril et ils ne le savent pas ! Comment voulez-vous qu'on donne crédit à des commerçants qui ne s'intéressent même pas à ce qui se passe dans leur ville ? Vraiment moi qui ai été commerçante et qui ai mis un point d'honneur à les défendre beaucoup, eh bien ça me déçoit et je compte sur toute la marge des autres commerçants qui eux sont décidés à être positifs.

M. LE MAIRE : Je le répète, quand on me dit qu'il faut mettre une navette qui aille des Prés de Vaux à la Citadelle qui passe par le centre-ville, je réponds qu'il y a déjà une navette qui part des Prés de Vaux, qui traverse le Pont Bregille, qui remonte la rue Gaulard, passe rue de la République, Place du Huit Septembre, Grande Rue puis monte à la Citadelle. Et pourtant on a communiqué sur cette navette ! On arrive même à nous demander des choses qui existent depuis déjà deux mois.

Retenez simplement que j'ai envie de travailler avec eux pour que ça aille mieux, c'est ça qu'il faut retenir et je vais mettre un mouchoir blanc ou rouge dans ma poche sur ces difficultés-là. Je lance d'ailleurs un appel publiquement ce soir au Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie pour qu'on puisse effectivement ensemble reprendre la main. Je lance un appel à Dominique ROY pour qu'il puisse faire de la médiation et qu'avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, avec la Chambre de Métiers aussi éventuellement on puisse mettre en place désormais en dehors de toutes ces polémiques une vraie stratégie. Il y a des difficultés, personne ne les nie, ensemble nous trouverons des solutions.

M. Michel OMOURI : Merci Monsieur le Maire, je vois que vous êtes en colère.

M. LE MAIRE : Non je ne suis pas en colère, je dis simplement les choses.

M. Michel OMOURI : Tout le monde est d'accord sur le FISAC, simplement je veux dire au rugbyman qu'on aurait pu mettre un comité de pilotage le lendemain du vote du tramway. Vous avez raison de dire qu'il faut entre 12 et 18 mois pour la réponse de l'État mais en attendant, une question à Monsieur le rugbyman, à Reims combien de commerçants ont mis la clé sous la porte avant de recevoir un financement ? C'est peut-être la politique globale du centre-ville qui pose problème. On parle de mutualisation depuis quelques années, pourquoi avoir déposé un dossier FISAC Battant sachant qu'il aurait pu être intégré au FISAC tram ? C'est pour ça que je vous disais Monsieur le Maire -quand vous parlez je vous écoute donc vous m'écoutez- simplement c'est que le rugbyman, l'Adjoint au Commerce n'a pas pris le temps de la réflexion le lendemain du vote du tramway. Comment pensez-vous que l'État va pouvoir financer deux FISAC, celui du tram et celui de la Madeleine ? En attendant j'aimerais savoir quand Monsieur le Maire vous avez déposé le plan FISAC ? Dites-moi quand les actions vont arriver pour aider

les commerçants qui subissent aujourd'hui des dommages collatéraux, qui ont aujourd'hui des baisses d'activités entre 15 et 50 % ? Est-ce que vous pensez qu'ils vont attendre que l'État ait donné son feu vert par rapport à cela ? C'est ça la question Monsieur le Maire. Et surtout je vous invite Monsieur le Maire au dialogue social, c'est un mot qu'on entend souvent le dialogue social. Simplement Monsieur le Maire il faut prendre de la hauteur, il faut se mettre à la place de certains commerçants aujourd'hui qui sont en rage, il y a de quoi pester. Simplement dire aux commerçants qu'il n'y a pas de souci à Besançon c'est archi faux. Par ailleurs vous dites qu'il y a plus de stationnement à Besançon, mais est-ce que ce n'est pas intégré le parking Chamars avec celui des Glacis parce qu'avant il n'y en avait pas.

M. LE MAIRE : On parle des parkings en ouvrage Monsieur.

M. Michel OMOURI : Mais vous disiez tout à l'heure 8 % des personnes viennent aujourd'hui stationner à Besançon, c'est peut-être pris dans les parkings aujourd'hui payants ?

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le dialogue social, c'est le dialogue commercial avec eux mais je suis d'accord, je ne demande que cela donc je ne suis pas fâché et j'ai envie de discuter mais avec des gens qui ne veulent pas en permanence se faire ma tête.

M. Pascal BONNET : Je suis assez effaré. A entendre plusieurs intervenants de la majorité, on nous dit qu'il y a un plan de stationnement de 2008, tous les commerçants manifestement ne voient pas de problèmes d'accessibilité, manifestement on n'est pas dans la même ville que vous. Et vous avez l'air d'oublier, c'est quand même assez étonnant, que par rapport à 2008 il y a un événement actuellement c'est votre tram et ses travaux. Le FISAC résulte de ça ; on ne peut pas débattre du stationnement et de la situation du commerce en rapport avec les conséquences du tram en faisant comme si on n'était pas dans la situation actuelle.

M. LE MAIRE : Bien sûr, c'est pour cela que d'autres actions sont mises en place.

M. Pascal BONNET : Ensuite, même si tout n'est pas blanc d'un côté ou de l'autre, je trouve un peu excessif tout de même de mettre en cause le Président de l'Union des Commerçants qui n'est pas là ce soir.

M. LE MAIRE : Lui ne se gêne pas pour me mettre en cause dans ses assemblées générales.

M. Pascal BONNET : Vous avez évoqué le Président de la Chambre de Commerce, l'ancien Président de l'Union des Commerçants, l'actuel. Pour avoir discuté au fil du temps avec les uns comme les autres ils ont tous envie de faire avancer la ville et je n'ai jamais entendu de la part des uns comme des autres des volontés de nuire au Maire, même si chacun a ses convictions. Mais attaquer quelqu'un parce qu'il a appelé à voter contre ou pour un candidat aux Présidentielles ça devient assez étonnant.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le fond du problème.

M. Pascal BONNET : Ce n'est pas le fond du problème parce que nous n'avons jamais stigmatisé certains commerçants voire responsables d'association quand ils étaient dans vos comités de soutien.

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le problème Monsieur BONNET. Le problème c'est le mail 2007 que je vous enverrai et qui dit «c'est fini avec la Mairie, fini le copinage».

M. Pascal BONNET : Il y avait une volonté d'indépendance je pense.

M. LE MAIRE : Ah oui ! D'accord

M. Pascal BONNET : Moi je n'entre pas dans ce débat. Je pense que l'actuel comme l'ancien Président de l'Union des Commerçants qui est là avaient l'un et l'autre une volonté de faire avancer les choses. Ils n'ont peut-être pas la même façon de voir les choses et je ne pense pas qu'on soit là pour opposer les uns aux autres. D'ailleurs, pour ce qui est de l'Office du Commerce on a une assemblée générale bientôt. J'ai vu que le Président de l'Union des Commerçants a répondu qu'il ne serait pas là

mais représenté par son vice-président donc il y a quand même une volonté de travailler de l'Union. Justement ceux qui ne sont pas là ne peuvent pas s'exprimer ! De tout façon personne ne peut s'exprimer en dehors des élus normalement.

Je voudrais revenir sur la question du stationnement parce que j'ai plutôt été favorable à la politique de stationnement. Je pense qu'en effet ce qui s'est fait un moment donné au parking Saint-Paul, ce qui s'est fait sur d'autres lieux souvent comme vous le dites à la demande des commerçants pour éviter les voitures ventouses, c'est plutôt positif mais on est dans une situation extraordinaire et à situation extraordinaire réponse extraordinaire. Quand certains commerçants vous disent qu'il faut du stationnement gratuit, entendez-les peut-être autant que vous entendez certaines demandes de faire du stationnement payant.

M. LE MAIRE : Il ne vous a pas échappé quand même que pour répondre à cette demande de l'Union des Commerçants nous avons fait passer le stationnement gratuit de 20 minutes à 1 heure. C'était une demande récurrente des commerçants, nous les avons entendus.

M. Pascal BONNET : Mais apparemment ce n'est pas suffisant. On n'est pas là pour dénigrer la ville mais il y a une réalité quand même...

M. LE MAIRE : Puisqu'on parle du stationnement, j'aimerais qu'on ait à nouveau un débat et je vous remercie de poser ces questions, pas polémiques, on ne polémique jamais les deux et c'est très bien. Simplement il faut que vous compreniez la situation de la Ville de Besançon. C'est une des villes de France où il y a le plus de stationnement gratuit déjà. Cela dit on peut discuter sur les lieux où il est réparti. Ce que j'essaie de faire avec beaucoup de patience, de pédagogie, ce que Jean-Claude ROY essaie de faire, ce que Nicole WEINMAN essaie de faire, ce que Jacques MARIOT essaie de faire, c'est de dire comme il n'y a pas de places pour tout le monde, partageons-les et utilisons ces places les plus accessibles pour ceux qui en ont besoin. Lorsque nous avons lancé le parking payant à Chamars, nous avons expliqué que c'était pour permettre aux clients des commerçants de trouver rapidement une place pas trop chère pour venir faire leurs courses en ville. On s'est battu pour cela. Je constate aujourd'hui que le parking est plein, qu'il remplit son rôle. Aidez-moi à expliquer que si on donne toutes les places gratuites il n'y aura plus de place pour les clients des commerçants. Si vous pouviez simplement m'aider à faire comprendre ça aux commerçants.

M. Pascal BONNET : Je suis toujours dans ma première intervention.

M. LE MAIRE : Absolument.

M. Pascal BONNET : Je suis d'accord sur le fait qu'on ne va pas rendre tout gratuit et qu'il y a un minimum de pédagogie. Ceci dit je constate souvent le soir la rue semi-piétonne entre Granvelle et la place Victor Hugo remplie de voitures à un endroit où normalement il n'y a pas de stationnement. Les gens peuvent venir stationner le soir parce que ce n'est pas forcément contrôlé, pour aller au théâtre ou au restaurant alors qu'entre 12 h et 14 h ils ont du mal à aller dans les commerces. Donc la politique de stationnement est un peu faillible sur ce plan. Il faut savoir ce qu'on veut, soit on a une tolérance à certains moments et on n'en a pas à d'autres mais à ce moment-là il faut assumer...

M. LE MAIRE : Dans la Grande Rue le soir ce n'est pas toléré.

M. Pascal BONNET : De fait, ça l'est.

M. LE MAIRE : Vous risquez simplement d'avoir un procès-verbal ou votre voiture en fourrière.

M. Pascal BONNET : J'imagine des commerçants ou des gens qui n'ont pas pu venir en ville et qui voient toutes ces voitures le soir, il y a de quoi se poser des questions.

M. LE MAIRE : Donc vous dites qu'il faut être plus sévère sur le stationnement le soir en ville.

M. Pascal BONNET : Non mais quand on a une politique on l'assume complètement, on n'ouvre pas certaines choses pour en fermer d'autres parce qu'il y a là un sentiment d'injustice. Ensuite, on a parlé tout à l'heure de la question de la circulaire Lefevre, je vous ai dit qu'il me semble qu'à partir du moment où on a des crédits d'État au titre du Grenelle pour ces aménagements urbains qui ne sont pas directement commerciaux, ce n'est pas ce qui me choque le plus cette circulaire. Vous supposez que le nouveau Gouvernement va revenir en arrière, vous n'avez pas de certitude, donc s'il s'avérait que finalement, parce que la situation des finances publiques est ce qu'elle est, cette circulaire ne soit pas abrogée, comment va-t-on faire pour les 150 000 € qu'il faut en plus ?

M. Jean ROSSELOT : Je vais vous dire très sincèrement Monsieur le Maire, je pense que c'est un peu indigne de votre part de nous prendre à témoin une demi-heure peut-être plus de temps, un quart d'heure au début du Conseil, encore un quart d'heure tout à l'heure, de votre mauvaise humeur, de nous asperger de votre brouille. Vous gardez jalousement pour vous tous les moyens, tous les financements, tous les services, vous vous cantonnez, eh bien gardez aussi pour vous votre brouille.

M. LE MAIRE : Non parce que c'est l'avenir de la ville qui est en cause.

M. Jean ROSSELOT : Je trouve que vous êtes astreint à une obligation de résultat et épargnez-nous...

M. LE MAIRE : Monsieur ROSSELOT je me retiens depuis 5 ans. Il y a des moments où il faut dire stop, ça suffit.

M. Jean ROSSELOT : On n'est pas les souffre douleur de votre épanchement. On a un excellent psychiatre à côté qui ne demande ...

M. LE MAIRE : Ça veut dire quoi Monsieur ROSSELOT, que j'ai besoin d'un psychiatre ? Faites attention à ce que vous dites quand même !

M. Jean ROSSELOT : Moi aussi je me retiens parce que vous entendre pendant des heures alors que vous me coupez sur de grands sujets locaux, franchement ce n'est pas très digne de la part d'un Président. De même, j'ai envie de demander à Jacques MARIOT qui a fait un rapport très très bien, quand je constate qu'au total avec ces 180 000 € apportés par le Gouvernement ancien par rapport aux 60 000 € de la Ville, est-ce que le fait que le Gouvernement apporte aux commerçants trois fois plus que la Ville, est-ce que ça mérite de le traiter de saccage, de mise à sac et de champ de ruines ? J'espère qu'il y en aura encore beaucoup des saccages comme celui-là, beaucoup.

M. LE MAIRE : Vous savez très bien que ce n'est pas comme ça que ça se passe.

M. Jean-Marie GIRERD : Je voudrais poser une question à M. MARIOT parce que j'ai un doute sur un chiffre et je voudrais savoir ce qu'il en est exactement, vous me le confirmez ou non ? Sur la Boucle Battant il y a bien 900 commerces qui existent et je crois qu'il y en a 161 qui sont impactés par le FISAC, c'est vrai ou ce n'est pas vrai ?

M. Jacques MARIOT : Sur la Boucle on estime à 800 commerces et il y a 161 commerces identifiés de façade à façade qui sont impactés à un moment ou à un autre par les travaux du tramway.

M. LE MAIRE : Ils ne sont pas impactés ensemble et pas pendant deux ans. En plus vous savez quelle est la règle cher Monsieur GIRERD ? C'est que l'accès peut être rendu plus difficile mais tous les commerces restent toujours accessibles, ça c'est la règle, tous les commerces sont accessibles tout le temps même lorsqu'il y a des travaux devant. Donc ils ne sont pas bien sûr les 161 impactés en même temps et tous de la même façon.

M. Pascal BONNET : Philippe GONON a dit tout à l'heure que la commission avait été unanime, je réprécise bien entendu que le travail collectif chambres consulaires, associations de commerçants, Ville et l'impulsion de Jacques MARIOT que je salue sont quand même importants, et dans le contexte malgré notre position sur le tram on a soutenu et on soutiendra encore ce projet même si on estime que certaines choses pourraient être adaptées.

M. LE MAIRE : Je vous remercie.

M. Pascal BONNET : Je vous confirme par ailleurs la bonne ambiance de cette commission de travail et je précise que si on n'est pas allé en terrasse, c'est qu'on a bu de l'excellente Bisontine qui nous a rafraîchis et qui a rafraîchi les esprits dans la salle de réunion.

M. Michel OMOURI : Je vais reposer ma question : en attendant d'avoir le financement FISAC qu'est-ce qui va être fait pour aider les commerçants ? C'est la question que j'ai posée tout à l'heure.

M. LE MAIRE : On l'a déjà expliqué Monsieur OMOURI.

M. Michel OMOURI : On va attendre entre 12 et 18 mois que l'État donne un avis ?

M. LE MAIRE : Monsieur OMOURI, vous n'avez pas bien compris.

M. Michel OMOURI : Je dis bien entre ceux qui vont déposer leur dossier et ceux qui sont impactés par ces travaux, qu'est-ce qui va être fait, c'est pour cela que l'Union des Commerçants a fait des propositions, en attendant d'avoir les financements FISAC ? C'est tout simple Monsieur le Maire, c'est pour ça que je vous demande un dialogue social. Simplement aujourd'hui vous dites que vous allez faire une conférence de presse, ce n'est pas le tout de faire de la communication, aujourd'hui on vous demande des faits. Qu'allez-vous faire en attendant le financement du FISAC ?

M. LE MAIRE : On vous l'a expliqué. Mme ROPERS a posé une question, je crois lui avoir répondu l'indemnisation c'est moins de trois mois, voilà. Après on ne sait pas, il y a des exemples de magasins qui ne sont pas très loin d'ici, on aurait aimé qu'il y ait eu du commerce, il y a eu de l'alimentation on a laissé faire.

M. Philippe GONON : Je voudrais vous faire juste une proposition qui pourrait être acceptée sans trop de difficulté par le Conseil, qui serait je pense agréablement perçue par les commerçants et qui donnerait satisfaction à tout le monde autour de Besançon et de la périphérie, juste une chose, et qui éviterait aussi les voitures parasites des commerçants. Simplement une autorisation de stationnement gratuit de 14 h 15 à 18 h le samedi après-midi exclusivement dans les parkings ceinturant la Boucle.

M. LE MAIRE : Dans les parkings ceinturant la Boucle ?

M. Philippe GONON : Oui Mairie, Beaux-Arts ... C'est un geste symbolique mais fort.

M. LE MAIRE : Monsieur GONON il existe des parkings gratuits au centre-ville, déjà par exemple, même s'il est réduit, Chamars. Il y a un très grand parking à La Rodia qui est totalement gratuit et qui est accessible à quelques minutes du centre-ville en traversant la passerelle, il y a les 200 et quelque places du Conseil Général qui sont accessibles le samedi après-midi, il y a le parking Battant qui n'est quand même pas très loin qui est accessible le samedi après-midi, il y a le parking Robelin qui est accessible. Voyez il y a quand même du parking gratuit. Vous allez me dire qu'on ne trouve pas de place dans ces parkings ce n'est pas faux parce que ce que je voudrais vous redire pour une énième fois c'est qu'à partir du moment où vous n'avez pas de durée limitée pour les parkings les voitures deviennent des voitures ventouses, c'est ça le problème. Monsieur GONON, les parkings de l'hyper-centre, le parking Marché Beaux-Arts, le parking de la Mairie en journée et le samedi sont pleins mais une place de parking ça se traduit quand on l'a fait payer par 3 ou 4 voitures ou 5 voitures. Si c'est gratuit, ça sera une seule voiture et on ne règlera pas le problème, on va l'amplifier, c'est ça que je veux essayer d'expliquer. Des parkings gratuits il en existe, vous avez un parking gratuit à Tarragnoz qui existe avec une ligne de bus, on a même une ligne de bus, les Prés de Vaux ce n'est pas loin quand même vous traversez le pont et vous êtes en

ville, la place Battant ce n'est pas loin, le parking Robelin ce n'est pas loin, le parking Casamène, Marulaz... Monsieur GONON, avec Jacques MARIOT, Nicole WEINMAN et Jean-Claude ROY nous travaillons à un geste que nous mettrons en place certainement pour la braderie, nous regardons la faisabilité pour aller un peu dans ce sens-là mais pas avec la gratuité. La gratuité ça ne règlera rien, soyez-en sûr. Je me suis demandé à un moment si on ne devrait pas faire l'expérience deux samedis de suite pour voir ? On m'a répondu qu'on l'avait déjà fait et que ça ne marchait pas. Pourquoi on fait des parkings résidents payants aussi ? Pour répondre à la demande des résidents qui veulent pouvoir stationner notamment le soir.

Mme Monique ROPERS : Les Français, c'est vrai, ont un instinct râleur mais il faudrait quand même un petit peu les ménager en ce sens qu'il faudrait les informer encore mieux. Pourquoi ne pas mettre une information régulière dans BVV avec un grand plan sur les différents parkings que vous avez énumérés ? Il y en a quelques-uns que je ne connais pas et si c'est répétitif, vous mettez d'un côté les parkings payants, d'un autre côté les parkings non payants. Je peux vous dire que peut-être ils s'y intéresseront et ils penseront à leur porte-monnaie à ce moment-là et qu'ils râleront moins. Je pense qu'il faut que ça passe par la presse, BVV, l'information, la vôtre d'information.

M. LE MAIRE : Madame ROPERS je vais vous dire une chose ; si vous aviez lu attentivement la presse locale il y a quelque temps vous auriez pu voir dans le quotidien régional une double page où étaient indiquées toutes les possibilités de parkings.

Mme Monique ROPERS : Je ne l'ai pas vu, ce devait être sur des petites pages, il faut une grande page qu'on puisse installer dans sa cuisine.

M. LE MAIRE : Non, ce n'était pas une petite page, c'était une grande page.

Mme Monique ROPERS : Alors je crois qu'on est indécrottable ...

M. LE MAIRE : Cela dit je pense que nous devons le refaire.

Mme Monique ROPERS : Refaites-le, soyez répétitifs.

M. LE MAIRE : Mais cela coûte 5 000 € à chaque annonce quand même, c'est cher.

Mme Monique ROPERS : Et de temps en temps comme vous l'avez dit tout à l'heure, gratuit, ça marche vous savez.

M. LE MAIRE : Les parkings ?

Mme Monique ROPERS : Oui.

M. LE MAIRE : J'ai l'impression que vous n'avez pas écouté ce que j'ai dit.

Mme Monique ROPERS : Par exemple le premier samedi du mois, je ne sais pas, trouvez des solutions.

Mme Nicole WEINMAN : Le guide du stationnement qui vient d'être refait sera sur les tables de chacun au prochain Conseil sachant qu'il est déjà distribué largement. Vous y trouverez tous les renseignements non seulement sur les localisations de ces différents parkings mais aussi sur les tarifs. Et enfin Monsieur GONON je voulais vous dire tout simplement que, comme le Maire vous l'a dit l'expérimentation du samedi après-midi nous avait été demandée par les commerçants qui ont convenu très vite que c'était un échec et nous ont demandé de l'arrêter, ce que nous avons fait, mais quand bien même et pour vous agréer on ferait cette expérience de gratuité de 14 h 15 à 18 h, vous n'ignorez pas puisque vous l'avez voté au dernier Conseil Municipal de décembre que la gratuité du stationnement est accordée maintenant à partir de 18 h sur tous les parkings en ouvrage. Donc vous verrez que ça ne servirait à rien.

M. LE MAIRE : Ce que je propose quand même puisque Mme ROPERS n'a pas vu ce document, c'est qu'on le publie à nouveau dans BVV et dans le magazine du Grand Besançon. On demandera à la presse et aux autres médias de le republier.

Je mets ce rapport aux voix, le FISAC c'est devenu le stationnement mais voilà. Quels sont ceux qui sont contre ce rapport FISAC, qu'ils lèvent la main ? Quels sont ceux qui s'abstiennent ? C'est merveilleux quand même, une heure et demie de débat et tout le monde est d'accord».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 7, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 18 juin 2012.